

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

calcul

Question écrite n° 54188

Texte de la question

M. Éric Diard attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF). Cet impôt défavorise ceux qui ont choisi d'investir dans un patrimoine immobilier, puisque son plafond n'a pas été relevé alors que les prix de l'immobilier ont subi une augmentation de 15 à 20 % depuis 2003. En outre, il pénalise les couples mariés. En effet, la hauteur des avoirs ne doit pas dépasser 720 000 euros par foyer. Pris séparément avec un patrimoine identique, ces mêmes personnes seraient exonérées de l'ISF. En conséquence, il lui demande s'il est prévu de réformer cet impôt et d'alléger significativement son barème.

Données clés

Auteur: M. Éric Diard

Circonscription: Bouches-du-Rhône (12e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 54188

Rubrique : Impôt de solidarité sur la fortune

Ministère interrogé : économie Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 décembre 2004, page 10152

Question retirée le : 22 mars 2005 (Retrait à l'initiative de l'auteur)